

Résumé non technique

1 - Présentation de l'exploitation et du projet

Le présent dossier concerne l'étude d'impact, l'étude des dangers et la notice hygiène et sécurité, relatives à la création d'un atelier avicole – poules pondeuses, présentée par le demandeur : SCEA L'ŒUF DES GRANDS BOIS - Volembert - 72440 SAINT MICHEL DE CHAVAINES. L'étude est réalisée au titre des Installations Classées pour la protection de l'environnement (loi de juillet 1976 et décret 1977).

Le Projet :

1. *Création d'une société civile d'exploitation agricole,*
2. *Création d'un site d'élevage avicole (« L'arrachée » commune de LE BREIL SUR MERIZE) orientée vers la production de poules pondeuses (201600 poules en présence simultanée) et transformation de la totalité des fientes en engrais organique, produit normalisé référencé sous la norme NFU 42-001.*

Ce projet se traduit par :

- ⇒ Construction de deux poulaillers de 100800 places poules pondeuses avec système de séchage des fientes intégré aux bâtiments,
- ⇒ Construction d'un centre de conditionnement des œufs de consommation,
- ⇒ Construction d'un hangar de stockage des fientes séchées,
- ⇒ Construction d'une annexe (stockage de fioul, stockage du groupe électrogène, stockage et traitement de l'eau du forage, compteurs EDF et Eau),
- ⇒ Construction d'une réserve incendie,
- ⇒ Construction d'un forage.

- **Bilan des Effectifs avant et après projet :**

Site N°1: L'arrachée	Effectif autorisé ou déclaré au titre des ICPE et/ou du RSD	Effectif de référence	Effectif actuel	Effectif en projet	Effectif total après projet	Animaux équivalents après projet
Bovins : rubrique 2101	0	0	0	0	0	
Porcins : rubrique 2102	0	0	0	0	0	0
Volailles : rubrique 2111	0		0	0		
Poules pondeuses					201600	201600
Total volailles en animaux équivalents	0 AE		0 AE	0 AE	201600 AE	201600 AE
Autres ateliers	0	0	0	0	0	

Tableau 1 : Effectif avant et après projet

Pour en savoir plus voir chapitre :	Pages
3.2. Le volume de l'activité par sites	13

La SCEA n'exploitera pas de Surface Agricole Utile.
Le nombre de site exploité après projet sera de : 1

Commune(s) concernée(s) par le périmètre des 3 km : LE BREIL SUR MERIZE, SURFONDS, VOLNAY, SAINT MARS DE LOCQUENAY, BOULOIRE, SAINT MICHEL DE CHAVAINES, THORIGNE SUR DUE, NUILLE LE JALAI.

2 - Résumé de l'étude d'impact

Environnement de l'élevage

L'élevage est implanté en Zone A du PLU (Zone réservée exclusivement aux activités agricoles et aux constructions qui leur sont liées)
Les haies existantes ainsi que la présence de bois autour du site d'exploitation contribueront à en réduire l'impact paysager.

A proximité des installations il n'y aura pas de présence de faune ou flore particulière.

Gestion des déjections

Après projet, le demandeur SCEA L'ŒUF DES GRANDS BOIS produira exclusivement des fientes séchées qui seront traitées en engrais organiques via la technique du séchage. Elles seront ensuite vendues à deux sociétés de commercialisation, la SAS VERRON (THORIGNE SUR DUE) et la SAS JEUSSELIN (MONCE en SAOSNOIS).

La SCEA n'exploitera pas de Surface Agricole Utile.

Elément fertilisant	Total produit par l'élevage avant projet	Total produit par l'élevage après projet <i>Sous forme d'engrais organiques</i>
Azote en kg	/	80842
Phosphore en kg	/	61891
Potasse en kg	/	67939

Impact sur l'eau

Le traitement de la totalité des fientes produites sur l'exploitation induira l'absence de plan épandage et permettra de limiter au maximum, l'impact de l'élevage sur la qualité des eaux.
Création de zone tampon d'infiltration des eaux pluviales au pourtour des bâtiments d'élevage et d'un talus de rétention en bas de la parcelle d'implantation.
Il n'y aura pas de forage à moins de 35 mètres des bâtiments.

Impact sur les nuisances

Dans les conditions normales d'exploitation le site ne générera que peu d'odeurs et peu de bruits. Sur l'ensemble, les bâtiments seront régulièrement entretenus et seront en bon état.

Le respect des distances réglementaires d'implantation des bâtiments d'élevage et des annexes à l'élevage par rapport aux habitations voisines permettra de limiter l'impact olfactif.

Impact sur les risques sanitaires

L'atelier avicole présente peu de risque pour la santé humaine lorsque celui-ci est conduit de manière convenable.

Sur l'ensemble du site, les bâtiments d'élevage et annexe seront en bon état ainsi que la mise aux normes de ces derniers (hangar de stockage des fientes séchées) sera prévue.

L'élevage répondra aux garanties suivantes :

- sanitaire (barrières sanitaires, protocole de nettoyage, de désinfection, de dératisation, ...)
- de qualité de produit (bien être animal, traçabilité sur toute la filière, contrôle de l'alimentation, ...)
- de respect de l'environnement (conformité à la réglementation, référentiel technique, entretien des abords,...)

Les cadavres seront stockés dans des congélateurs puis dans des conteneurs étanches en attendant le passage de l'équarrisseur sous 24 heures.

Impact sur les dangers

Les risques internes et externes à l'élevage répertoriés auront une probabilité d'apparition qui demeure faible. Néanmoins, pour pallier aux dangers, le demandeur mettra en place un ensemble de mesures de prévention (ensemble des moyens mis en place pour limiter la probabilité d'apparition des risques) et de protection (ensemble des moyens mis en place pour limiter les conséquences de l'accident) à savoir :

- Mise en place de moyens de lutte contre l'incendie (création d'une réserve incendie, présence d'extincteurs,...),
- Information et affichage des consignes de sécurité,...
- Rétention des hydrocarbures,...

3 - Conclusion

SCEA L'ŒUF DES GRANDS BOIS sollicite une autorisation d'exploiter dans le cadre d'une création d'un site avicole – poules pondeuses. La demande porte donc sur 201600 poules pondeuses après projet et la construction de deux poulaillers, un hangar de stockage des fientes séchées et traitées, un centre de conditionnement et d'un bâtiment annexe à l'élevage.

Ce présent dossier, analyse l'impact sur l'environnement et expose les solutions retenues pour supprimer ou limiter les inconvénients pouvant éventuellement résulter de cet élevage.